

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 123 (1978)
Heft: 5

Artikel: Allocution de M. R. Gnägi, conseiller fédéral, chef du Département militaire, à l'occasion du 100e anniversaire de la Société des officiers d'artillerie de Bâle, le 24 septembre 1977 à Bâle (résumé)
Autor: Gnägi, M.R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344143>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Allocution de M. R. Gnägi, conseiller fédéral,
chef du Département militaire,
à l'occasion du 100^e anniversaire
de la Société des officiers d'artillerie de Bâle,
le 24 septembre 1977 à Bâle**

(Résumé)

Les centenaires de la fondation de sociétés tant militaires que civiles, même dans notre pays qui en est friand, ne sont pas si fréquents; aussi convient-il de les fêter comme il se doit. Un coup d'œil sur la naissance de la Société bâloise des officiers d'artillerie et le chemin parcouru permet de mieux apprécier les activités des associations suisses hors service. Issue de votre système cantonal et entrée en activité par la suite à l'échelon fédéral, votre société permet de discerner l'engagement élevé et le travail important que tous les intéressés ont dû fournir pour constituer l'armée fédérale.

La mise en place de la structure la mieux adaptée de notre armée, soit une organisation la plus efficace et la plus solide possible, se poursuit sans relâche. Le plan directeur Armée 80 de septembre 1975 est l'exemple instructif d'une telle appréciation globale de la situation en vue de l'avenir; il comporte en un tout les buts visés de notre défense militaire pour les années quatre-vingts. Il expose notamment des principes fondamentaux sur l'organisation de l'artillerie des prochaines années, données qui devraient avoir un retentissement particulier dans votre cercle. Il y est dit textuellement:

« Le développement de l'artillerie tend à lui conférer la capacité de réagir à temps face à un rythme de plus en plus rapide du combat. Cet effort porte d'une part sur l'augmentation de la portée et de la mobilité des pièces, d'autre part sur l'amélioration de la conduite du tir. Le développement de moyens efficaces pour la lutte antichar se poursuit en particulier dans le domaine de l'artillerie à fusées. »

La situation tendue dans laquelle se trouvent les finances fédérales contraint aussi l'armée à modérer le plus possible ses exigences et notamment à fixer clairement les priorités. Toutefois, les dépenses militaires

sont restées bien au-dessous des autres dépenses de la Confédération au cours des dernières années. Compte tenu de la situation mondiale, d'autres restrictions ne pourraient plus être tolérées dans le domaine de la défense.

Le problème des effectifs est aussi une source de soucis et il nous contraint de le résoudre par des mesures d'organisation. Pour l'artillerie, la solution consiste à maintenir le nombre actuel de bouches à feu et, partant, la puissance de feu en dépit d'effectifs réduits. Le programme d'armement de 1968 a permis d'acquérir 140 obusiers blindés de 15,5 cm d'un modèle américain M-109 encore amélioré en Suisse; cet armement a été remis à la troupe à partir de 1971. Le programme d'armement de 1974 prévoit à son tour l'acquisition de 120 autres obusiers blindés M-109 A-1, qui représentent un renforcement du système d'armes initial, puisqu'ils sont dotés désormais d'un plus long tube permettant d'allonger la portée. Dans le même temps, les obusiers acquis dans le cadre du programme d'armement de 1968/I sont équipés également du long tube.

La direction du feu de l'artillerie doit être automatisée à l'aide de nouveaux appareils et, partant, notablement améliorée. Cette automatisation obtenue grâce à un ordinateur est l'objet du projet d'un système de conduite du tir « FARGO » qui a donné jusqu'ici de bons résultats. A cela s'ajoute l'acquisition d'une série de boussoles gyroscopiques inscrite dans le programme d'armement de 1977. Ces nouveaux appareils permettront d'accélérer l'aptitude à ouvrir le feu des pièces et de diriger le tir avec une plus grande précision. Il est prévu enfin d'acquérir de nouveaux transporteurs de munitions permettant d'approvisionner plus rapidement les positions. De nouvelles exigences se posent dans le domaine des armes à fusées. En ce qui concerne les portées de nos pièces aussi, il se révélera nécessaire tôt ou tard de les renforcer. Le problème de l'accroissement du nombre de pièces d'artillerie devrait enfin se poser aussi à l'avenir, car le rapport entre notre artillerie et les troupes de combat qu'il importe d'appuyer se trouve dans notre armée à la limite la plus basse. A mon avis, l'attitude morale de nos chefs et de la troupe est tout aussi importante pour leur esprit de défense. L'armement matériel a le même droit que la préparation morale.